

## MISE À JOUR LÉGISLATION UE

JANVIER 2006



### OPPORTUNITES DE DIALOGUE

#### **La FIVA rencontre la sécurité routière et la culture de la Commission européenne**

Le 20 janvier dernier, Michel de Thomasson (Président de la FIVA), Horst Bruning (Président de la Commission Législation de la FIVA) et Andrew Turner (EPPA, consultant) ont rencontré à Bruxelles Stephan Tostmann, Directeur de l'Unité Sécurité Routière de la DG Transport et Energie (TREN) et Theodossios Mastrominas, Directeur Adjoint de la Culture à la DG Sport et Culture de la Commission.

La réunion avec M. Tostmann a été organisée, car il a récemment été nommé et la FIVA voulait saisir l'opportunité de le rencontrer afin de s'assurer qu'il connaisse la FIVA, l'importance de la conservation et de l'utilisation des véhicules historiques et afin de souligner les préoccupations de la FIVA quant à l'impact que pourrait avoir certaines législations sur le mouvement des véhicules anciens. La réunion était très constructive, et comme ce fut le cas dans le passé, la FIVA a été chaleureusement accueillie et informée que la Commission s'efforcera de garantir que ses politiques en matière de sécurité routière et que ses initiatives législatives n'aient pas d'effet négatif sur les activités et les intérêts de la FIVA. La FIVA a fait référence au cours de la discussion à la Directive sur les permis de conduire, aux initiatives de la E-sécurité et à la proposition d'utiliser des phares de jour à allumage automatique, comme étant des exemples de législation à propos desquels la FIVA a fait du lobby dans le passé. M. Tostmann a également précisé qu'il fera en sorte que la FIVA soit incluse dans les consultations pertinentes au sein de son département.

L'objectif de la réunion avec M. Mastrominas était de développer davantage la relations entre la FIVA et la DG Culture, étant donné que celle-ci est responsable de la conservation du Patrimoine européen. La FIVA a rencontré M. Mastrominas pour la dernière fois en 2003, de sorte que la réunion était l'occasion de l'informer des développements pertinents, internes et externes – le projet de recherche, la Charte européenne de Sécurité Routière et les questions à propos desquelles la FIVA a fait un travail de lobby. La réunion était très positive et M. Mastrominas a confirmé que sa DG défendra les intérêts de la FIVA au sein de la prise de décision politique de la Commission et qu'il invitera la FIVA à poser sa candidature pour le prochain cycle de financement culturel qui débutera en 2007.

Ces réunions font partie du programme de la FIVA, destiné à maintenir une relation avec les décideurs importants à Bruxelles, dans l'objectif précis de développer des alliances, de sorte que si/quand des problèmes réglementaires surgissent, la FIVA puisse résoudre la question aussi efficacement que possible. Dans les deux cas, la FIVA a également informé et invité les responsables oralement à l'événement organisé par la FIVA qui se déroulera à Bruxelles cette année et au cours duquel les résultats du Projet de Recherche seront annoncés. Les deux personnes ont exprimé leur enthousiasme et leur soutien et on dit que dès que la date de l'événement sera fixée, ils s'arrangeront pour pouvoir y participer.

## **INFORMATION**

### **Législation européenne en matière de qualité de l'air**

Le Ministre de l'Environnement autrichien, M. Pröll (l'actuel président du Conseil européen de l'environnement) a signalé que le projet de législation européenne, introduisant des limites pour les particules fines dans l'air doit fixer des objectifs contraignants, plutôt que d'être un incitant, comme le propose la Commission – et que la Présidence autrichienne garantira que cette question soit une priorité au cours des 5 prochains mois et qu'il espère obtenir un accord à ce sujet en juin.

M. Pröll a adressé des commentaires au Comité Environnement du PE en réponse à la proposition de la Commission européenne de fixer un objectif non contraignant en vue de réduire les particules à 2,5 microns de diamètre (PM2.5), ce qui exigerait de la part des Etats membres de réduire les concentrations du polluant de 20% de 2010 à 2020. Les seuils européens légaux des plus grandes particules (PM10) sont déjà en vigueur. Toutefois, après les commentaires de M. Pröll, le fonctionnaire de la Commission, Matti Vainio (que la FIVA a rencontré en 2004 pour discuter des interdictions des véhicules résultant de la législation européenne sur la Qualité de l'Air) a expliqué au Comité que l'infrastructure de contrôle actuelle au sein de l'UE était trop inégale pour fixer maintenant des seuils contraignants, disant qu'il ne serait possible d'imposer des seuils que dans cinq ans.

### **Règles sociales européennes pour le transport routier**

Au début du mois de février, le Parlement européen a adopté la proposition d'améliorer les temps de conduite et de repos des chauffeurs professionnels et de mettre sur pied des contrôles de poids lourds. L'accord stipule que les chauffeurs devront avoir au moins deux jours complets de congé par quinzaine et une période de repos plus longue par jour. La nouvelle législation adoptée complète la législation sur le temps de travail et renforce les règles sociales existantes dans le secteur du transport routier. Les Etats membres seront toujours libres d'appliquer des règles plus strictes, dans le cas où le transport routier est entièrement effectué sur leur territoire, mais ils ne seront pas autorisés à descendre sous les règles minimales fixées par la législation européenne. Ceci représente un progrès social majeur dans certains pays et permettra d'empêcher le dumping social.

L'ensemble des mesures instaure un repos quotidien obligatoire de minimum 9 heures pour les chauffeurs (au lieu des 8 heures actuelles) et un repos obligatoire d'au moins 45 heures consécutives par quinzaine. Ce "week-end de congé" pour les chauffeurs professionnels, sous forme d'un véritable repos de deux jours au moins par quinzaine, n'est actuellement pas pratiqué par la plupart des Etats membres. La nouvelle Directive réduira également le temps de conduite maximal pour les chauffeurs professionnels de 74 heures par semaine actuellement à 56 heures par semaine maximum.

Ces nouvelles règles seront accompagnées d'une augmentation graduelle du nombre de contrôles, allant de 1% à 3% de jours prestés par les chauffeurs, ainsi que d'un triplement du nombre d'opérations effectuées conjointement par les Etats membres et de la création d'un système électronique d'échange d'informations en vue de faciliter la coopération entre les autorités nationales responsables des contrôles.

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Horst Bruning (Président) ; Tiddo Bresters, Andrew Burt, David Davis, Adalberto Gueli, Winfried Kallinger, Patrick Rollet, Svend Aage Tholstrup et Carla Fiocchi (Secrétariat).